



Gratuit pour les particuliers et les établissements/entreprises de la Communauté de Communes Civraisien en Poitou

Défi adapté aux contraintes sanitaires

Printemps-été : -2022



Le défi 0 déchet vert !	3
Déroulement du défi et inscription	7
Paroles de précédents participants	8
Les déchets verts	9
La gestion des déchets verts	10
Brûler ses déchets verts c'est interdit !	11
Gérer en proximité ses déchets vert	12

En quoi consiste ce défi ?

Un défi pour faire le moins de déchets possible au jardin, dans ses espaces verts !

Ce projet vous permettra :

- d'effectuer un diagnostic quant à votre production actuelle de déchets verts et à leur gestion ;
- de suivre une formation et des ateliers pratiques qui vous donneront des outils pour réutiliser les déchets verts directement dans votre jardin ;
- d'être accompagné par des experts qui vous conseilleront, vous apporteront des solutions concrètes et individualisées.



Pour qui ?

Ce défi est ouvert à **15 familles** et **15 entreprises/établissements** du territoire de la Communauté de Communes Civraisien en Poitou. **Professionnels : particulièrement adapté pour les jardiniers à domicile !**

Il faut, pour participer :

- habiter/travailler sur la Communauté de Communes Civraisien en Poitou ;
- posséder un jardin, ou un espace vert, ou travailler sur des jardins ou des espaces verts ;
- s'engager à participer le plus possible sur toute la durée du défi (voir calendrier p. 8) ;
- s'engager sur un changement de pratique (au moins un) en lien avec la gestion de ses déchets verts (par exemple, pratiquer le paillage avec les tontes fraîches).

Les organisateurs du défi

Le SIMER et la Communauté de Communes Civraisien en Poitou, en partenariat avec Compost'Âge, vous propose et anime ce défi 0 déchet vert pour que vous puissiez faire le moins de déchets verts possible.

Compost'Âge

Le SIMER et la Communautés de Communes du Civraisien en Poitou s'associent en faveur de la gestion de proximité des biodéchets. Ces deux structures assurent la collecte et le traitement des déchets dans le sud de la Vienne. Devant le constat que les végétaux représentent une part considérable des déchets des ménages, ils convient d'agir pour trouver des solutions alternatives à la déchèterie et au brûlage qui reste une pratique interdite. C'est pourquoi le SIMER et la CCCP se sont engagés sur des plans d'action pluriannuels en faveur du tri et de la valorisation à la source des biodéchets. Le défi zéro déchet vert est donc organisé à l'échelle du territoire de la CCCP sur lequel, le SIMER assure la gestion des déchets pour 2/3 de ce périmètre, l'autre partie du territoire étant géré en direct par la Communauté de Communes.

S'engager dans la mise en oeuvre d'un défi zéro déchet vert répond donc à plusieurs objectifs. Le premier étant de mettre en lumière l'importance des déchets organiques, et plus particulièrement les végétaux, et montrer les enjeux de leur bonne gestion. Le deuxième objectif est d'accompagner des groupes de particuliers et de professionnels sur le changement de leurs pratiques au quotidien. Grâce à un parcours de formation et de sensibilisation, chaque participant trouvera des solutions adaptées à ses besoins. Et enfin ce défi a pour but de diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des habitants en s'appuyant sur les expériences individuels des participants.





Compost'Âge

Compost'Âge est une association basée à Ligugé, spécialisée dans l'accompagnement de projets en lien avec la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (compostage, paillage...). Ce projet, initié et animé par l'association, va permettre de créer une petite communauté de personnes désireuses d'avancer concrètement sur la gestion de proximité des déchets verts. Ensemble, nous découvrirons des techniques, des astuces, pour limiter la production de déchets verts et les impacts sur notre environnement.



Calendrier du défi

- **Jusqu'au 18 décembre**, pré-inscription
- **Samedi 18 décembre 2021** : fin des inscriptions.
- **Lundi 10 janvier 2022** : résultat des candidatures (envoi d'un mail aux candidats retenus).
- **Jeudi 10 février 2022 à 18h** : démarrage officiel du défi ! Réunion des participants (2h) pour présenter le défi. Rencontre entre les participants.
- **Samedi 12 mars (après-midi)** : atelier « à la découverte de la faune du sol ». Ces petites bêtes qui travaillent pour nous au jardin.
- **Jeudi 31 mars (toute la journée)** : formation à destination des professionnels.
- **Samedi 2 avril (toute la journée)** : formation à destination des familles.
- **Samedi 14 mai (matin)** : atelier « effectuer un diagnostic de son sol ».
- **Samedi 18 juin (matin)** : atelier « trucs et astuces pour composter ».
- **Entre le 10 avril 22 et le 31 juillet 2022**, un professionnel de Compost'Âge viendra vous rencontrer et vous conseiller directement sur votre terrain. Un(e) vidéaste suivra l'opération pour réaliser un film bilan (participation facultative).
- **Le vendredi 16 septembre à 18h** : fin du défi avec la projection du film bilan de l'opération.

Ce défi sera mené dans le strict respect des consignes sanitaires nécessaires. Une partie des activités pourrait être dématérialisée au besoin.

QUELQUES RETOURS EXPRIMÉS PAR DES PARTICIPANTS DU DÉFI 0 DÉCHET VERT ORGANISÉ EN 2019

« Un vrai gain de temps »

« C'est simple et ça permet de profiter de son jardin »

« Cela ne demande pas de matériel spécifique »

« Tout mes déchets verts sont en fait des ressources, et maintenant j'en manque »

« Même le lierre peut être broyé à la tondeuse et utilisé en paillage »

« Maintenant que j'ai compris, tous les sols de mon jardin sont paillés »

« À la déchetterie, les gardiens s'inquiètent car ils ne me voient plus »





Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massif, etc.

Les déchets verts sur la Communauté de Communes Civraisien en Poitou

Les déchets verts représentent 33 % des tonnages collectés en déchetterie (hors gravats).

Les déchets verts en Nouvelle-Aquitaine

653 590 tonnes de déchets verts sont collectés chaque année.



Quels problèmes engendrés par cette gestion en déchetterie ?

Les allers-retours pour se débarrasser des déchets verts, le coût du carburant, la perte de temps sur la route plutôt que dans son jardin, le coût de la prise en charge des déchets verts par une déchetterie (facturation des entreprises), la perte d'une ressource potentielle au jardin : ces résidus ne sont pas des déchets mais bien des ressources !

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT !



L'interdiction dans les textes réglementaires

Le Règlement sanitaire départemental (art. 84) interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts (assimilés à des ordures ménagères). Brûler ses déchets verts peut faire l'objet d'une contravention de 450 euros.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Les conditions de brûlage des déchets verts conduisent à une combustion imparfaite des résidus de végétaux et émettent bon nombre d'imbrûlés, d'autant plus que les végétaux sont humides. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est fortement émetteur de polluants atmosphériques : des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), du benzène, des dioxines et furanes. En France 48 000 décès prématurés sont liés à la pollution de l'air.

Brûler 50 kg de végétaux...

... émet autant de particules que :

- 14 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- 13 000 km parcourus pour une voiture diesel récente
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante...

Qu'est-ce que cela veut dire ?

*Gérer en proximité ses déchets verts, c'est envisager les tailles, tontes, feuilles mortes, non pas comme des déchets, mais bien **comme des ressources**. C'est réutiliser directement cette matière sur ses espaces verts, dans son jardin, pour alimenter le sol. Il s'agit de ne plus (ou moins) emporter ses déchets verts en déchetterie.*

*Il s'agit de ne plus utiliser sa voiture pour entretenir son jardin. Il s'agit de ne plus appauvrir nos sols en leur retirant, année après année, taille après taille, tonte après tonte, ramassage de feuilles mortes après ramassage de feuilles mortes, de la matière organique. Il s'agit de **prendre soin simplement de son jardin**, de son espace naturel...*

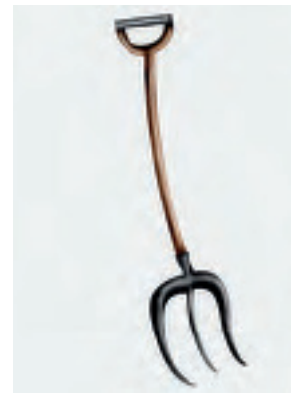
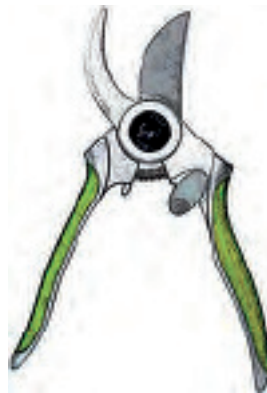
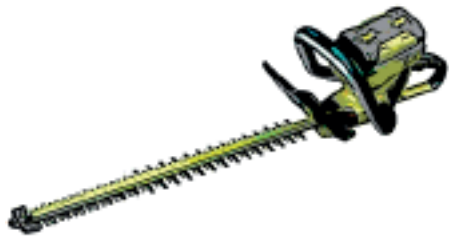


Les avantages

- Vous faites des **économies de déplacement, donc de carburant, mais aussi de temps et d'argent** (pas de facturation pour la gestion de vos déchets).
- Vous n'avez **pas obligatoirement besoin d'outils spécifiques**. Ceux que vous avez déjà peuvent servir aussi à faire de la gestion de proximité !
- Vous favorisez **la biodiversité** (petites bêtes du sol notamment).
- Vous **protégez vos sols et les nourrissez** (et donc aussi vos plantes, arbres...)
- Vous **jardinez différemment**, plus en lien avec la nature tout en préservant l'environnement ! Par exemple : 1h de paillage remplace 10h d'entretien du jardin.
- Vous évitez la repousse des plantes indésirables.
- Vous réduisez l'arrosage.

Jeu : cherchez l'intrus

Qu'est-ce qui ne me sera vraiment plus du tout utile pour gérer mon jardin/espace vert en proximité ?



Inscriptions et contacts

**Pour toute demande
complémentaire :**

info@compost-age.fr
05 86 16 02 69

Marion Valière Loudiyi
06 03 22 33 08

Liens directs pour candidater à ce défi :

<http://www.civraisienpoitou.fr/>

<https://www.simer86.fr/>